

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 décembre 2018 - 18h00

Délibération N°2018/098

Date de convocation : 03 décembre 2018 Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert Bazuel

Beaumont-en-Cis Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Bévillers Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (48 titulaires - 4 suppléants) : Jean-Félix MACAREZ

> **Jacques OLIVIER** Jean-Pierre THIEULEUX

Francis LEBLON Denis COLLIN

Liliane RICHOMME Alain GOETGHELUCK

Pierre LAUDE Karine ELOIR

Annie DORLOT Serge SIMEON Marc PLATEAU

Laurence RIBES Daniel BLAIRON Daniel CATTIAUX

Henri QUONIOU **Iean-Paul CAILLIEZ** Yannick HERBET

Nathalie GAVE Christian PECQUEUX

Dominique LAMOURET

Régine DHOLLANDE Francis STOCLET

Odile SAUTIERE (S)

Bernard PLET

Charles BLANGIS

Bruno MANNEL

Pascal FOULON Pascal COQUELLE

Michel GOUVART

Augustine NOIRMAIN

Véronique NICAISE

Mickael LANGRAND (S)

Daniel FIEVET

Membres excusés (2):

Chantal WAYEMBERGE

Alexandre BASQUIN

Frédéric BRICOUT

Bernard POULAIN

Gilles PELLETIER

Laurent COULON

Jacky DUMINY

Pascal ROELS

Joseph MODARELLI

Janine TOURAINNE

Michel HENNEQUART

Iean - Pierre RICHEZ

Maurice DEFAUX

Martine THUILLIEZ

Jean-Marc GOSSART (S)

Virginie LE BERRIGAUD

Pierre - Henri DUDANT

Thierry WALEMME (S)

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

Membres absents (11):

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier

BLEUSE, Hubert DEJARDIN, Bertrand LEFEBVRE

Membres ayant donné procuration (9) :

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle

DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Objet: Ouverture de crédit 61900/004

Exposé:

Le provisionnement permet d'atténuer la charge budgétaire des admissions en non-valeur. En effet, la reprise des provisions constituées dans les années précédentes au cours d'un exercice donné permet de couvrir du point de vue budgétaire la charge inscrite en dépense de fonctionnement concernant les admissions en non-valeur.

Vu la délibération 2018/096 validant les admissions en non-valeur pour un montant de 42 803.86 €

Vu la délibération 2018/097 indiquant la reprise sur provision pour un montant de 56 707.57 €

Vu la délibération 2018/042 en date du 13 avril 2018 approuvant les budget 2018

Vu la nécessité d'ajuster les crédits.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir voter les crédits suivants:

| Survenes | | | D #- | Dépenses | Recette |
|----------|---------------|-------------------------|------------------------|------------------|------------------|
| Chapitre | Article | Dépenses d'exploitation | Recette D'exploitation | d'investissement | d'investissement |
| | | | D CAPICILITIES | | |
| 65/6541 | Créances | + 43 000 € | | | |
| | admises en | | | | |
| | non-valeur | | 12.000.0 | | |
| 78/7811 | Reprise sur | | + 43 000 € | | |
| 3 1200 | amortissement | | | | |

ADOPTE A L'UNAMIMITE

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18 décembre 2018

Pour expédition conforme Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Maire du CATEAU-CAMBRESIS

Vu.

Serge SIMEON

Le Président,

Conseiller Régional

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

IMORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.